

Syndicat de Gestion Forestière des Bois de la Bastière

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical *du 16 septembre 2024*

Le seize septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du Syndicat de gestion forestière des Bois de la Bastière, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SAMAIN Philippe, en séance ordinaire

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 5	<u>Présents :</u> SAMAIN Philippe, SOUSSIN Jean-Michel, GUILLOT Annie, SANTOLINI Benoit, TARDY Pascal, MASSÉ Gérard, BRODU Fabien, CELERIER Jacky, TAUNAY Patrick <u>Absents :</u>
---	--

<u>Secrétaire de séance :</u> GUILLOT Annie	<u>Séance ouverte à :</u> 19h00
<u>Auteur de l'acte :</u> SAMAIN Philippe	<u>Arrêté par le comité syndical le :</u>
<u>Convocation envoyée le :</u> 9 septembre 2024	
<u>Affichage de la convocation le :</u> 9 septembre 2024	<u>Date de publication sur le site internet :</u> 23 septembre 2024

* * * * *

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 8 août 2024
- ↳ Projet de convention de mise à disposition des Bois de La Bastière pour diverses manifestations
- ↳ Tarif de location des Bois de la Bastière dans le cadre de manifestations
- ↳ Randonnée du patrimoine des Bois de la Bastière le 22 septembre 2024
- ↳ Questions diverses

* * * * *

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 8 août 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

● *Projet de convention de mise à disposition des Bois de la Bastière pour diverses manifestations*

Monsieur le Président fait part aux élus du projet de convention qui sera à établir pour les manifestations qui pourraient avoir lieu dans les Bois de la Bastière.

Ce projet comporte 2 paragraphes différents en fonction de l'activité proposée : soit à titre gratuit, soit à titre commercial.

Après débat, les élus, à la majorité des membres, ne souhaitent pas de manifestations commerciales dans les Bois de la Bastière.

Les manifestations qui seront autorisées seront celles organisées par une association (non commerciale) et pour les écoles, à raison de 2 par an et par associations. Le syndicat se réserve le droit de refuser.

● **Tarif de location des Bois de la Bastière dans le cadre de manifestations**

Etant donné le choix d'interdire les manifestations commerciales dans les Bois de la Bastière, il n'y a pas lieu de voter de tarif de location.

● **Randonnée du patrimoine des Bois de la Bastière du 22 septembre 2024**

Dans le cadre des journées du patrimoine, le Département organise, le 22 septembre 2024, une randonnée afin de découvrir une partie des Bois de la Bastière, officiellement classés Espace Naturel Sensible (ENS) actif.

Cette journée sera l'occasion d'inaugurer officiellement le passage en ENS des Bois de la Bastière.

Les élus informent qu'ils ont été prévenus tardivement pour les inscriptions et qu'ils n'ont même pas été invités. L'information est parue sur les réseaux sociaux avant même d'avoir les flyers en mairie. Les places étant limitées, les élus n'ont même pas pu s'inscrire. Un quota de places aurait pu être dédié aux communes.

● **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 20h00.

**Le Président,
Philippe SAMAIN**

**La secrétaire de séance,
Annie GUILLOT**